



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://pagesperso-orange.fr/sn.ptte>

PARIS, le 20 MAI 2009

Compte-rendu de la réunion du 5 mai 2009 sur la fusion des corps au MEEDDAT

Après la réunion du 23 avril sur la fusion des corps B « techniques », le 5 mai, l'administration présente aux organisations syndicales une première phase de son vaste projet de fusions pour l'ensemble des corps de la catégorie C à la catégorie A.

Le Directeur des Ressources Humaines (D.R.H.) affirme que rien n'est ficelé par avance, la CGT demande alors pourquoi le 23 avril des « propositions » concrètes ont été avancées de fusions de corps B « techniques » ?.

Il est vrai, comme nous l'avions dénoncé, des organisations syndicales pas représentatives des corps concernés avaient donné leur accord pour que l'administration travaille sur les B « techniques », notamment pour la suppression du corps des Contrôleurs des TPE.

Le SNPTRI, avec la Fédération CGT, a fermement réagi le 23 avril mais aussi le 5 mai en développant un point de vue argumenté pour le maintien de la filière « exploitation ». Car il s'agit de cela.

L'administration qui travaille sur ses projets de fusion bien au-delà de ce qu'elle veut bien avouer, dans un premier temps envisage le regroupement des différents corps du MEEDDAT dans 2 ou 3 filières selon les projets.

La CGT a fait part de sa forte inquiétude et de sa stupéfaction quant au projet de disparition de la filière « exploitation » (constante dans les 3 projets) et son intégration dans la filière technique.

Il s'agit ainsi de préparer la fusion du corps des Contrôleurs des TPE avec des corps de techniciens et celui des personnels d'exploitation avec les corps de dessinateurs, experts techniques...

Le projet de la disparition des corps spécifiques, s'il se concrétisait, balayerait ainsi l'histoire et les fondements de leur création ainsi que les missions qui y sont associées.

Pour les CTRL, les AE, AES, CEE et CEEP, l'intégration dans la filière technique, la fusion avec d'autres corps de cette filière, la suppression de leurs statuts particuliers seraient lourds de conséquences.

La CGT ne peut s'y résoudre.

Elle rappelle qu'y compris le ministre Borloo reconnaît la particularité des missions exercées par les agents de ces corps, qui n'est pas comparable aux autres corps. C'est ce qu'il a reconnu avec sa demande de bonification du service actif pour les personnels d'exploitation en s'appuyant sur le rapport du professeur Domont qui pointe sans ambiguïté pour ces personnels la pénibilité et la dangerosité des missions qu'ils exercent, mais aussi celles des Contrôleurs des TPE.

Ainsi, tout plaide pour le maintien de la filière exploitation.

Le SNPTRI refuse la banalisation de la spécificité de ces corps au travers la fusion avec d'autres corps. Elle aurait forcément des incidences sur les conditions et organisations du travail ainsi que sur les rémunérations (HS, primes et indemnités...).

Plus largement, c'est la technicité du ministère qui est en jeu avec le risque de précarisation des carrières au profit d'une fonction publique de métier ouvrant la voie à l'externalisation des missions.

En cela, la suppression de la filière exploitation interroge sur l'avenir des Directions Interdépartementales des Routes (DIR), de même pour les services des voies navigables, phares et balises ...

Sur la question posée de l'enveloppe budgétaire prévue pour ce chantier de fusions pour l'alignement des régimes indemnitaires, le DRH reste muet. Mais le 23 avril, son adjoint avait avoué que cela se ferait à budget constant.

Ce qui revient à dire que ces fusions se traduiraient par aucune amélioration pour les agents.

Concernant le calendrier, l'administration, tout en affirmant que rien n'est bouclé, annonce qu'elle transmettra rapidement des propositions à la DGAFP, pour une mise en œuvre dès le début de 2010.

C'est clair, l'administration n'a pas envie de concerter sur le sujet. L'information est distillée au compte goutte pour éviter la réaction des personnels.

Ce chantier de fusions va faire des dégâts chez les personnels qui, pas suffisamment malléables parce que n'ayant pas la capacité d'adaptation voulue par l'administration, seront plus facilement licenciés si le projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels voit le jour (passage prévu à l'assemblée nationale cet été).

C'est la porte ouverte à la précarité dans notre ministère et l'accélération du plan social visant à la suppression de dizaines de milliers d'emplois.

NE LAISSONS PAS FAIRE.

**AVEC LE SNPTRI-CGT
DEFENDONS NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.**

LUTTONS CONTRE LA FUSION DES CORPS.

EXIGEONS DE VERITABLES REFORMES STATUTAIRES POUR :

- *de meilleurs salaires*
- *des statuts particuliers qui sécurisent et garantissent de meilleurs déroulements de carrière.*